

Greffe  
du Tribunal de Commerce de  
Lille  
Halle aux Sucres  
33, Avenue du Peuple Belge  
B.P. 109  
59009 LILLE Cedex

**CERTIFICAT  
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

V/Réf : 16565

Concernant :

Dépôt effectué par :

Sàrl DILIGENTIA AUDIT  
156-158 rue de la Bassée  
59000 LILLE

Sàrl DILIGENTIA AUDIT  
156-158 rue de la Bassée  
59000 LILLE

Numéro RCS : Lille B 402 994 412

<54718/1995B01250>

Pièces déposées le 13/12/2011

Numéro : 3110296

Procès-verbal d'Assemblée du 01/07/2011  
- Nomination de Co-gérant

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10/05/07 - 6 Taux de base - Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,



13 DEC. 2011

54718

10296

## **DILIGENTIA AUDIT**

Société à responsabilité limitée au capital de 131 250 euros  
Siège social : 156/158 rue de La Bassée  
59000 LILLE  
402 994 412 RCS LILLE

---

### **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **EN DATE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2011**

L'an deux mille onze,  
Et le premier juillet à quatorze heures,  
Les associés de la SARL DILIGENTIA AUDIT se sont réunis au siège social sur la convocation de la gérance.

Sont présent ou représentés :

- |   |           |
|---|-----------|
| - La SARL PHC Consell,<br>représentée par Monsieur Charles DILLIES, | 250 parts |
| - Monsieur Pierre DILLIES, propriétaire de                          | 350 parts |
| - Monsieur Hubert DILLIES, propriétaire de                          | 350 parts |
| - Monsieur Charles DILLIES, propriétaire de                         | 99 parts  |
| - Monsieur François CABANEL, propriétaire de                        | 1 part    |
- 

soit 1050 parts  
représentant la totalité du capital social.

Monsieur Charles DILLIES préside la séance en sa qualité de gérant.  
Le Président fait certifier sincère et véritable la feuille de présence.

Il constate en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des trois quart des parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance ;
- Le texte de la résolution proposée ;
- Un exemplaire des statuts sociaux.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination de cogérants,
- Pouvoir et détermination de leur fonction.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix la résolution unique suivante :

## **RESOLUTION UNIQUE**

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour, en qualité de gérant et pour une durée illimitée :


- Monsieur Pierre DILLIES demeurant à Lille (59000) 9 rue Alfred de Musset,
- Monsieur Hubert DILLIES demeurant à Lille (59000) 1 rue Alfred de Musset.


Messieurs Pierre et Hubert DILLIES déclarent accepter les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et affirment n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de les empêcher d'exercer leur mandat.


Messieurs Pierre et Hubert DILLIES exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Leurs rémunérations seront fixées lors d'une délibération ultérieure de l'assemblée. Les cotisations sociales des gérants seront prises en charge par la société. Ils auront droit en outre au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la gérance.

  
Charles DILLIES

  
Pierre DILLIES

  
Hubert DILLIES